

Structure du sol : l'évaluer et comprendre ses impacts sur la biologie des sols

Public : Céréaliers et polyculteurs-éleveurs, bio et non bio, porteurs de projets et salariés

Cette formation est pour vous si :

- ✓ Vous voulez comprendre le rôle fonctionnel des organismes du sol
- ✓ Vous souhaitez saisir le rôle et l'impact de la structure d'un sol sur sa fertilité et ses performances agronomiques
- ✓ Vous voulez être capable de réaliser en toute autonomie, un diagnostic fiable de structure et de stabilité structural d'un sol sur le 1^{er} horizon (0-30cm)

Intervenant : Sébastien ROUMEGOUS, expert-conseil au Collectif de Développement de l'Agroécologie (CDA)

Le 16 Octobre
De 9h à 17h00



Programme de la journée de formation

Vendredi 16 octobre

8h45	Accueil des participants
9h – 12h30	<ul style="list-style-type: none"> • Tour de table des participants et mise en commun des attentes de chacun • Rappel des bases de la fertilité du sol et de l'effet de la structure sur le peuplement végétal et la biologie des sols • Descriptions détaillées des principaux êtres vivants du sol et leurs fonctions • Effets des pratiques agricoles sur la dynamique et la diversité biologique des sols (travail du sol, fertilisation, pratiques phytosanitaires, successions culturales) • Présentation du test bêche • Intérêt et limites du test bêche en regard d'autres méthodes disponibles (drop test, profil cultural,...)
12h30-13h30	Pause déjeuné
13h30 – 17h00	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation rapide de la fiche de saisie du test bêche • Mise en pratique du test bêche dans plusieurs sols et systèmes de cultures différents

Informations pratiques

LIEU : Mas de Nans – exploitation de Serge GRIOTTO – 13200 Arles

HORAIRES : 8h45 – 17h00

REPAS : restaurant de proximité à la charge des participants – Bio de PACA fournira les boissons chaudes

EQUIPEMENTS : chaque stagiaire est prié de venir avec une bêche plate (standard), une bâche ou toile pour étaler ses prélèvements de terre (voir photo ci-dessus) et un mètre.

TARIFS : • **gratuite** pour les contributeurs VIVEA (agriculteurs, conjoints, collaborateurs et cotisants solidaires à jour de leur cotisation MSA)

- **175 €** pour les agriculteurs non éligibles aux fonds VIVEA et pour les salariés (possibilité de prise en charge par les fonds de formation professionnelle : OPCALIM, FAFSEA,...)

INSCRIPTION : voir modalité d'inscription au verso

Modalité d'inscriptions

INSCRIPTION : votre inscription sera effective dès réception de votre **bulletin d'inscription avec versement d'un chèque de 50 € d'arrhes**. Votre chèque ne sera encaissé qu'en cas d'absence de votre part, sans nous avoir prévenu, au plus tard 10 jours avant la date de la formation.

SERVICE DE REMPLACEMENT : vous pouvez vous faire remplacer lors de la formation elle-même ou dans les 3 mois qui suivent la formation. Contacter votre antenne départementale pour le Service de Remplacement sur : www.servicederemplacement.fr.

Pour plus d'information pratiques, contacter : Sarah Obellianne au 04.26.78.44.40 / 06.37.37.49.55
par mail à : sarah.obellianne@bio-provence.org

Rappel : toutes nos formations peuvent, à la demande, être renouvelées. Si vous n'êtes pas disponibles aux dates proposées, contactez-nous !

NB : La fédération régionale des bio de PACA peut être amenée à annuler ou reporter ses formations par manque de participants, seules les personnes inscrites sont alors informées.



Bulletin d'inscription

Structure du sol : l'évaluer et comprendre ses impacts sur la biologie des sols

Coupon-réponse à retourner, accompagné de votre règlement **avant le 1^{er} octobre**
soit par courrier à : Bio de PACA – 255 chemin de la Castelette – BP 21284 – 84911 Avignon Cedex 09,
soit par fax au : 04 90 84 03 33,
soit par mail : sarah.obelliane@bio-provence.org

NOM Prénom : **Exploitation** :

Adresse :

Email :

Téléphone : **Date de naissance** :

Je m'inscris à la formation : Structure du sol : l'évaluer et comprendre ses impacts sur la biologie des sols

Statut : Je suis éligible VIVEA (agriculteurs à jour des cotisations MSA) : je joins un chèque de 50 € d'arrhes

Je suis non éligible : je joins un chèque de 175 €

Je suis salarié : je joins un chèque de 175 € (prise en charge possible par OPCALIM ou FAFSEA)

Règlement : Merci d'adresser votre chèque d'arrhes (50 € pour les contributeurs VIVEA) ou de règlement (175€ pour les personnes non éligibles à VIVEA) à l'ordre de **Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

➔ Vous recevrez un mail de confirmation de votre inscription en retour